



MAIRIE DE CHAMPCUEIL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 30 juin à 19 heures 30, les membres du Conseil municipal de Champcueil se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, après convocation légale, sous la présidence de Madame Martine HIVERT, Maire.

Étaient présents : *Mesdames, Messieurs*, ALDEGUER Pierre, AUDABLE Alain, CHERPRENET Pierre, DUVAUCHELLE Éric, HIVERT Martine, HUBERT Hugo, HUET Denis, JACQUET Sandrine, LALANNE Anne-Marie, LE COAT Fernand, LE PORHIEL Frédéric, MARTIN José, MAUGOURD-DUPORTET Marie-France, MOURLAN Nathalie, NOGUES Kristy, ROSE Véronique, VANDENBUSSCHE Sandrine, VARALLI Pascal, WINTREBERT Isabelle.

Étaient absents excusés:

Mme BONHOMME Maryline qui donne pouvoir à M. Fernand LE COAT
Mme TROUBLE qui donne pouvoir à Mme Sandrine JACQUET
M. TOURNEFIER Maurice qui donne pouvoir à Anne- Marie LALANNE
Mme ROYER Frédéric qui donne pouvoir à José MARTIN

Le conseil a choisi pour secrétaires de séance : Mme LALANNE Anne-Marie et Mme MAUGOURD-DUPORTET Marie-France

ORDRE DU JOUR

1. Elections des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 mai 2017
3. Décisions du Maire
4. Contrat d'apprentissage
5. Plan de formation 2017
6. Mise en place du régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et l'expérience professionnelle (RIFSEEP)
7. Recensement de la population 2018 : Désignation du coordonnateur communal
8. Incorporation dans le domaine communal des biens sans maître
9. Motion pour le couloir aérien
10. Avis sur le projet de la SEMAVERT pour la création d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur la commune de Ballancourt

11. Agenda 21
12. Demande de subvention à la région Ile de France dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional pour le terrain multisports
13. Transfert du SIERME au SIARCE
14. Questions diverses

La séance est ouverte à 19h45

1. ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code électoral,

Vu la circulaire NOR n° NOR/NTA/1717222/C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté 2017-PREF-DRCL n°406 du 20 juin 2017 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à élire (7 délégués et 4 suppléants)

Le conseil municipal, a procédé à l'élection des délégués en vue de l'élection des Sénateurs. Deux listes sont présentées :

- Champcueil Sénatoriales : LE COAT Fernand, HIVERT Martine, LE PORHIEL Frédéric, MOURLAN Nathalie, CHERPRENET Pierre, ROYER Frédérique, MARTIN José, BONHOMME Maryline, DUVAUCHELLE Eric, LALANNE Anne Marie, HUBERT Hugo
- Bien Vivre à Champcueil Continuons : ALDEGUER Pierre, JACQUET Sandrine, HUET Denis, TROUBLE Céline

A l'issue du vote, Madame le Maire donne lecture des résultats obtenus.

Sont élus DELEGUES : LE COAT Fernand, HIVERT Martine, LE PORHIEL Frédéric, MOURLAN Nathalie, CHERPRENET Pierre, ROYER Frédérique, ALDEGUER Pierre

Sont élus SUPPLEANTS : MARTIN José, BONHOMME Maryline, DUVAUCHELLE Eric, JACQUET Sandrine

Ces résultats ont été immédiatement transmis au bureau centralisateur de Mennecey pour acheminement à la Préfecture.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017

Mme le Maire donne lecture du **procès-verbal** du conseil municipal du **Mardi 16 mai 2017**
Il est approuvé à **l'unanimité**

3. DECISIONS DU MAIRE

Décision du 23 mai 2017 : Signature d'une convention de stage de dispositif aux métiers en alternance (DIMA) avec le centre de formation d'apprentis Maison Familiale Rurale de la Grange Colombe à Rambouillet au profit d'un stagiaire préparant le CAP Petite Enfance.

Décision du 30 mai 2017 : Signature d'une convention générale de formation dans le domaine du secourisme avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Essonne

3. CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Mme le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de l'insertion professionnelle des jeunes dans le monde professionnel, la commune de Champcueil a accueilli, à diverses reprises, des jeunes Champcueillois en contrat d'apprentissage en alternance dans différents secteurs et souhaite renouveler cette expérience dès la rentrée scolaire de 2017/2018 pour accueillir, au sein du service enfance, une apprentie préparant un C.A.P petite enfance en alternance.

Le Comité technique à Versailles a donné un avis favorable lors de sa séance du 29 juin 2017.

Mme JACQUET demande comment sera assuré le financement de ce contrat. Mme le maire lui répond que la commune bénéficiera d'une exonération des cotisations sociales et de crédit d'impôt.

Le conseil municipal à l'unanimité **décide** de conclure dès la rentrée scolaire 2017/2018, 1 contrat d'apprentissage pour une durée de 2 ans et **autorise** Mme le maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

4. PLAN DE FORMATION 2017

Mme le maire explique qu'un plan de formation pour la commune de Champcueil a été élaboré pour l'année 2017 au fur et à mesure des possibilités d'inscription et des besoins du service et des agents. Il a été adressé au Comité Technique à Versailles qui a donné un avis favorable lors de sa séance du 29 juin 2017.

Ce plan retrace notamment les prévisions relatives aux formations obligatoires qui interviennent notamment en début de carrière et, d'autre part, les formations facultatives organisées à l'initiative de l'agent ou de son employeur :

Les formations obligatoires prévoient :

- 5 jours de formation d'intégration visant à découvrir le « monde territorial », durant l'année de stage ou suivant la nomination.
- un minimum de 3 jours (en catégorie C) ou de 5 jours (en catégorie A et B) et un maximum de 10 jours de formation de professionnalisation au 1er emploi, dans les 2 ans suivant la nomination.
- 2 à 10 jours de formation de professionnalisation tous les 5 ans maximum, sauf prise de poste à responsabilité entraînant une obligation de formation de 3 à 10 jours dans les 6 mois suivant l'affectation.

Les formations facultatives permettent de préparer les concours et les examens professionnels, de se perfectionner. Elles sont dispensées en cours et tout au long de la carrière.

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal à l'unanimité **approuve** le plan de formation 2017 tel que présenté en annexe.

5. MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE LIE AUX FONCTIONS ET A L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (RIFSEEP)

M. CHERPRENET, rapporteur explique à l'assemblée que le nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires, lié aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel (RIFSEEP) est composé de deux éléments :

- **Une part fixe** : L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), en quelque sorte le salaire mensuel révisable tous les quatre ans ou à l'occasion d'un changement de situation de l'agent
- **Une part facultative** : le complément indemnitaire annuel (CIA) qui serait versée selon les critères et les objectifs fixés lors de l'entretien professionnel annuel et définis, comme la part fixe, à l'intérieur de **2 groupes** (*avec encadrement de personnels ou sans encadrement*) : selon la catégorie d'emploi (A, B, C).

Il est précisé :

- que les bénéficiaires seront les fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel relevant des cadres d'emplois : des attachés, rédacteurs, adjoints administratifs, animateurs, adjoints d'animation, agents spécialisés des écoles maternelles, éducateurs des activités physiques et sportives.
- Dans un second temps, les cadres d'emplois des agents de maîtrise, des adjoints techniques et des éducateurs de jeunes enfants dès lors que les textes précisant les plafonds seront parus.
- Qu'une décote sera appliquée en cas d'absence pour maladie à raison d'1/30^{ème} par journée d'absence.

Plusieurs questions sont posées pour éclaircir le sens du vote. Le Conseil municipal doit délibérer pour adopter le principe de la part fixe (IFSE) et de la part facultative (CIA).

A noter que la part facultative ne sera pas mise en place cette année mais revue au moment du prochain budget communal.

Après avoir entendu son rapporteur, la mise en place du RIFSEEP est **adopté à la majorité** (21 oui ; 3 abstentions : S. FANDENBUSSCHE, A.AUDABLE, P. VARALLI)

6. RECENSEMENT 2018 : DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Mme le maire explique à l'assemblée que le prochain recensement des habitants de notre commune aura lieu en 2018.

Les opérations de collecte se dérouleront du **18 janvier au 17 février 2018**, mais la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement doivent être prises en charge par un coordonnateur communal (*formé par l'INSEE aux concepts, procédures de recensement et à l'environnement juridique*) qui sera l'interlocuteur privilégié de l'INSEE.

Il est proposé la nomination de Mme Chrystel PACORY en tant que coordonnatrice communale pour l'enquête de recensement 2018 assistée de Mme Catherine CHERPRENET, suppléante.

Le conseil municipal, à l'unanimité **approuve** la désignation de Chrystel PACORY comme coordonnatrice communale dans le cadre du recensement de la population 2018.

7. INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DES BIENS SANS MAITRE

Sont considérés comme biens sans maître ou réputés comme tels, les biens qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans et pour laquelle personne ne s'est présenté ou les biens pour lesquels les taxes foncières n'ont pas été perçues depuis plus de 3 ans.

Par courrier en date du 5 février 2016 la Direction Départementale des Finances Publiques nous a informés que les parcelles ci-dessous étaient susceptibles d'entrer dans ce cas de figure :

- AE 64 au LD Le Closeau pour une contenance de 174 m²
- AI 40 au LD Les Buttes Noires pour une contenance de 302 m²
- AN 14 et 108 au LD La Coudraye pour une contenance totale de 533 m²
- AN 77 au LD Les Friches de Malvoisine pour une contenance de 857 m²
- F 113 au LD Les Grelotières pour une contenance de 645 m²
- F 240 ; 253 et 260 au LD Les Haches pour une contenance totale de 1260 m²
- F 290 ; 330 ; 335 et 349 au LD Les Challoy pour une contenance totale de 3642 m²
- F 484 et 492 au LD La Forêt pour une contenance de 946 m²
- ZA 19 au LD La Marchande pour une contenance de 330 m²
- ZD 73 au LD Le Chemin de La Ferté pour une contenance de 1236 m²

Mme JACQUET déplore de ne pas avoir un visuel de ces lots afin de pouvoir les situer sur la commune. Mme le maire lui répond qu'ayant connaissance de la liste des parcelles concernées il était possible d'aller voir sur les sites Internet www.cadastre.gouv.fr ou sur www.geoportail.gouv.fr accessible à tous.

Le conseil municipal à l'unanimité **décide** l'incorporation de ces biens dans le domaine communal et **autorise** le maire à signer tous les actes afférents à cette opération.

8. MOTION POUR LE COULOIR AERIEN

M. José MARTIN rapporteur explique à l'assemblée qu'une motion a été déposée par le PNR par rapport aux engagements pris par la DGSE concernant le passage des avions de ligne dans le secteur de Cely en Bière. Le PNR dénonce le non-respect des hauteurs de vol fixées à 7000m.

Afin d'appuyer cette démarche chaque commune du PNR doit approuver cette motion.

Le conseil municipal à l'unanimité, adopte la motion du PNR.

9. AVIS SUR LE PROJET DE LA SEMAVERT POUR LA CREATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES SUR BALLANCOURT

M. CHERPRENET explique que les déchets inertes sont principalement des déchets minéraux produits par l'activité de construction (béton, tuiles et briques, agrégats d'enrobés, vitrage...) mais qu'ils font donc partie des déchets non dangereux.

Le projet de la SEMAVERT consiste en la création d'une installation de stockage de ces déchets au LD Le Fond du Temple sur la commune de Ballancourt et LD la Chataigneraie sur la commune de Baulne.

Une consultation du public est organisée conformément au code de l'Environnement à la mairie de Ballancourt et de Baulne jusqu'au 13 juillet 2017. Chaque commune environnante doit donner un avis sur ce projet.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention : N. MOURLAN) émet un avis favorable au projet de la SEMAVERT.

10. AGENDA 21

M. Eric DUVAUCHELLE, délégué Agenda 21 prend la parole. Un plan d'action ayant été envoyé à chacun des membres de l'assemblée, il demande si celui-ci appelle des questions.

M. ALDEGUER demande si les actions engagées avec l'association « Notre village, terre d'avenir » seront poursuivies. M. DUVAUCHELLE lui répond affirmativement en précisant que cela était noté dans le plan d'action et que d'autres actions y seront également inscrites lors du renouvellement du label.

Il ajoute que l'Agenda 21 ne concerne pas seulement l'environnement mais également le social et l'économie et propose de constituer un groupe de réflexion ouvert sur l'extérieur. Plusieurs conseillers municipaux s'y inscrivent et l'information sera diffusée dans le prochain bulletin municipal et via le site Internet.

11. DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ÎLE DE FRANCE DANS LE CADRE DU CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (C.A.R) POUR LE TERRAIN MULTISPORTS

M. LE PORHIEL, délégué aux sports rappelle que le projet global d'aménagement du terrain multisports comprend : un plateau omnisports avec mini terrain de football (city stade), une piste d'athlétisme, des éléments de roller et skate-park, une aire de fitness connectée et une aire de jeux et de loisirs pour les enfants de 1 à 8 ans. Le coût des opérations s'élève à 158675 € HT.

L'appel d'offres est lancé, la commission sera convoquée début octobre.

Le contrat d'aménagement régional voté le 17 novembre 2016 par la Région Ile de France vise à accompagner les collectivités dans leur projet d'investissement concourant à l'aménagement, au développement et à l'équipement cohérent et durable du territoire régional en ce qui concerne la culture, le sport et les loisirs, le patrimoine, les circulations douces et l'environnement. Etant donné que la commune est éligible à ce contrat d'aménagement, la commune peut demander une subvention dans ce cadre.

Mme VANDENBUSSCHE s'étonne de voir que la piste de skate et roller est toujours notée dans le programme alors qu'il avait été question de surseoir à ce projet.

M. LE PORHIEL lui répond qu'effectivement ce point est reporté, comme évoqué lors du pré-conseil municipal du mois de mai (avant la séance du 16 mai 2017) mais que la demande de subvention doit porter sur l'ensemble du projet.

Le conseil municipal à **Punanimité** autorise le maire à demander une subvention à la Région Ile de France dans le cadre du CAR et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

12. TRANSFERT DU SIERME AU SIARCE

En date du 3 septembre 2015, le SIERME a délibéré pour se prononcer favorablement sur le transfert complet de ses compétences auprès du SIARCE afin d'assurer une gestion cohérente et efficiente du service de distribution de l'électricité et du gaz et répondre aux nouveaux enjeux et contraintes techniques et réglementaires.

Au 1^{er} janvier 2018, 110 communes seront concernées. Le SIERME devant disparaître au profit du SIARCE. Chaque commune membre doit, dans un délai de 3 mois, se prononcer sur ce transfert envisagé.

Le conseil municipal à la majorité (18 pour, 5 abstentions : S. VANDENBUSSCHE, S. JACQUET, C. TROUBLE, I. WINTREBERT, P. ALDEGUER) donne un **avis favorable** au transfert des compétences du SIERME au SIARCE.

13. QUESTIONS DIVERSES

- Sandrine JACQUET signale qu'elle a été interpellée par un administré à propos du chemin prolongeant la rue de la Butte Geoliette à Loutteville, envahi par la végétation. Elle souhaiterait que les services techniques soient avisés de cet état de fait afin de nettoyer les chemins ruraux. M. MARTIN lui répond que des chantiers citoyens organisés en collaboration avec le SIREDOM permettent ce genre d'action. Le prochain chantier d'été sera le nettoyage de la rue du Télégraphe.
- Pierre CHERPRENET informe l'assemblée que le rapport annuel du SIREDOM est à disposition
- Nathalie MOURLAN dit que le décret autorisant la modification des rythmes scolaires à la prochaine rentrée scolaire a été publié. Elle porte à connaissance de l'assemblée qu'il n'y aura pas de modification de l'organisation des NAP à la rentrée 2017/2018. En revanche la commission enfance se réunira pour travailler sur une nouvelle consultation enseignants/parents afin de prendre une décision pour l'année suivante.

Plus aucun point n'étant ajouté, à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15.

Le Maire

Les secrétaires de séance



Martine HIVERT

A. Marie LALANNE

M. France MAUGOURD-DUPORTET